
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 12

Votants: 14

Séance du 11 mai 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 11 mai 2017, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: France DUCOS, Alain BARBE, Josiane BRACKE, Joseph TORRENT, Regis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Jean Francois CASANOVAS, Benedicte LEQUERTIER, Bernadette LABARTHE, Georges REMONT, Christophe LENCAUCHEZ, Leny MAYORAL, Joel LABURTHE

Représentés: Veronique RANDE par France DUCOS, Alain DUPUY par Joseph TORRENT

Excuses:

Absents: Jean-François CASANOVAS

Secrétaire de séance: Christophe LENCAUCHEZ

ORDRE DU JOUR

1°/ RECRUTEMENT DANS LE CADRE DE LA REORGANISATION DES SERVICES SUITE AUX EVENEMENTS SUIVANTS :

- DEPART A LA RETRAITE DE L'ADJOINT TECHNIQUE CHARGE DE L'ENTRETIEN MENAGER DE L'ECOLE ,
- RECLASSEMENT DE L'ADJOINT TECHNIQUE CHARGE DE L'ENTRETIEN MENAGER DE LA MAIRIE
- CREATION DU SERVICE DE VENTE DE REPAS A MORMES ET A MONGUILHEM

2 °/ ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX DES TERRITOIRES DE L'ARMAGNAC (SETA) DE LA COMMUNE DE DEMU POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

3°/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ CREATION DE POSTE SERVICE SCOLAIRE - DE 2017 030

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de recruter une personne pour le service scolaire afin de remplacer un adjoint technique partant à la retraite au 31/07/2017, afin d'aider à la préparation des repas supplémentaires vendus aux communes de Monguilhem et Mormès et pour effectuer les tâches d'entretien ménager de la mairie suite au reclassement de l'agent concerné dans un emploi administratif

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- entretien ménager des locaux scolaires
- aide à la préparation et au conditionnement des repas vendus aux communes extérieures
- surveillance des élèves dans la cour de récréation durant la pause méridienne
- entretien ménager de la mairie et des locaux communaux

Elle propose de modifier le tableau des emplois à compter du 21/08/2017 pour intégrer la création demandée.

Il est proposé d'avoir recours à un contrat de non titulaire afin de permettre une éventuelle réduction d'horaires en cas de suppression de service (provenant de la décision d'une

autorité extérieure qui s'impose à la collectivité : ex initiative de Monguilhem ou de Mormès de cesser l'approvisionnement en repas)

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11/04/2017

DECIDE par 14 voix de créer le poste défini ci-dessous et de lancer la procédure de recrutement

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

emploi			fonctions	indice	grade
Agent technique école , cantine mairie	1	34	- entretien ménager de l'école - aide à la préparation et au conditionnement des repas - surveillance des élèves en cour de récréation durant la pause méridienne -entretien de la mairie et des locaux communaux	325	Cadre d'emploi des adjoints techniques

2/ ADHESION AU SETA DE LA COMMUNE DE DEMU - DE 2017 031

Madame le maire de la Commune d'Estang

Vu la délibération du SETA en date du 03/04/2017 relative à l'achésion de la Commune de Dému à la compétence Assainissement Collectif à compter du 01/07/2017

Vu la lettre du 28/04/2017 adressée par le Syndicat des Eaux des Territoires de l'Armagnac demandant à ses communes membres de délibérer avant le 16/06/2017 sur l'adhésion de la Commune de Dému à la compétence Assainissement Collectif

Propose aux membres présents d'accepter la demande d'adhésion de la Commune de Dému à la compétence Assainissement Collectif du S.E.T.A à compter du 01/07/2017

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, approuve la proposition ainsi formulée, par 14 .voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Demande de salle pour pratiquer le judo de la part de M. SCHLIEBACH qui souhaite ouvrir une section judo sur Estang. Accord unanime du Conseil Municipal.

- La station service de Toujouse va réouvrir . Le Val fleuri a rencontré le maire pour proposer une carte pour l'approvisionnement en carburant des services municipaux
- Bureau de vote pour les Elections législatives : Mme le Maire demande si les horaires conviennent aux conseillers municipaux- Changement entre M. REMOND et M. LABURTHE
- Réparation des vitraux de l'Eglise : M. Alain BARBE explique que les travaux vont dépasser le devis prévu. Le Conseil Municipal donne son aval pour environ 125 € + 500€ = 625 €
- Mme Bracke demande au conseil si la commune doit s'inscrire aux Journées du Patrimoine sur le thème "Les Jeunes et le Patrimoine" . L'assemblée décide de ne pas y participer . Pas d'inscription au concours des villages Fleuris non plus.
- Réflexion sur le domaine de la santé. Le Docteur GAUBE doit rencontrer le Maire.
- M. Mayoral évoque le bouldrome : le Permis de Construire sera demandé avant l'étude des sols. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 47.